

VACCINATION grippe saisonnière

Quelques règles pour une meilleure prise en charge par les infirmiers libéraux

La vaccination pour qui ?

Toute personne majeure qui détient un bon de prise en charge CNAM (bon bleu) sans prescription médicale y compris les femmes enceintes

Toute personne majeure sans bon de prise en charge mais qui répond aux recommandations du calendrier vaccinal

Liste consultable sur https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_maj17avril2019.pdf

Les infirmiers libéraux ont accès sur le site internet ameli pro/infirmier à des bons bleus de vaccination vierges qu'ils pourront éditer pour les personnes qui ne l'ont pas reçu ou perdu et qui répondent aux critères de prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

Comment facturer ?

Sans prescription médicale : c'est-à-dire la quasi-totalité des patients avec « bon bleu » : 2 AMI 1

Les enfants ou personnes avec une prescription médicale : 1 AMI 1 plus MAU

Question à poser avant de vacciner

Est-ce la première fois que vous vous faites vacciner contre la grippe ?

**Avez-vous eu une réaction grave lors d'une vaccination ou fait l'objet d'une contre-indication à la vaccination grippe ?
ou à la suite d'un autre vaccin ?**

Avez-vous un antécédent allergique connu ?

- Certains antibiotiques (aminosides : gentamycine, néomycine)
- Aux œufs et au poulet
- Au formol

Si toutes les questions sont négatives vous pouvez vacciner.

Sinon, vous devez orienter le patient vers son médecin traitant qui évaluera l'opportunité de vacciner

Précautions à observer avant de vacciner

- 1- Si le patient a une fièvre supérieure à 38°5 : il est préférable de reporter la vaccination tant que la fièvre persiste.
- 2- Si le patient est sous anticoagulant : privilégier la voie SC (l'aspirine n'est pas une contre-indication à la vaccination)

Traçabilité de la vaccination

Pensez à inscrire la vaccination sur le carnet de vaccination du patient ou tout autre moyen pour en informer le médecin et autre professionnel (DMP, etc.)

Conduite à tenir en cas de choc anaphylactique

Reconnaitre les signes de choc anaphylactique : réactions dans les 15 mn se caractérisant par l'apparition brutale des différents signes :

**Eruption cutanée (urticaire), œdème indolore et croissant au niveau du visage.
Signes de détresse respiratoire, hypotension artérielle, perte de connaissance**

Allonger le patient jambes surélevées

Appeler le SAMU qui donnera les modalités d'utilisation de l'adrénaline selon le matériel que vous détenez (ampoule, stylo) et vous prescrira la dose à injecter (adulte 0,5 mg d'adrénaline, pour un enfant 0,1 mg)

Garder le SAMU au téléphone pour suivre l'évolution du patient en attendant l'équipe du SMUR

COMMUNICATION

La grippe saisonnière évite 2500 décès par an

Saison 2018/2019 : 1,8 millions de consultations, 11000 hospitalisations, 1877 cas admis en réanimation,

Taux de couverture chez les personnes à risque : 47,2%

Sensibiliser les personnes à risque et leur entourage sur l'importance de se faire vacciner

Informez vos patients de vos disponibilités pour vacciner